

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 40073

Numéro SIREN : 778 127 613

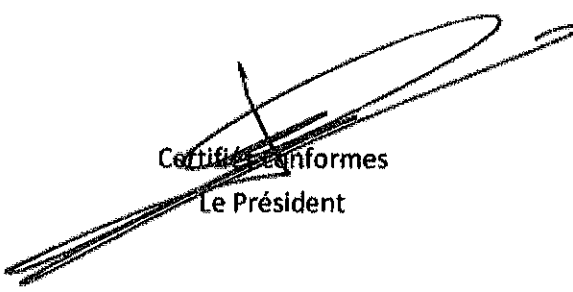
Nom ou dénomination : STELIA AEROSPACE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 6017

STELIA AEROSPACE

Société par actions simplifiée au capital de 200.000.000 euros
Siège social : Zone industrielle de l'Ancien Arsenal - 17300 ROCHEFORT
RCS La Rochelle 778 127 613

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Bilan, compte de résultat et annexes)



Certifiés conformes
Le Président



STELIA AEROSPACE - Société par actions Simplifiée de 200 000 000 €

Siège Social : Zone industrielle de l'Ancien Arsenal

17300 ROCHEFORT

R.C.S. La Rochelle 778 127 613

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le

31 Décembre 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Cédric GAUTIER
CEO STELIA Aerospace

SOMMAIRE

. BILAN ACTIF	page 3
. BILAN PASSIF	page 4
. COMPTE DE RESULTAT	page 5
. ANNEXE	page 6

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2.242.691 milliers d'euros, et au compte de résultats, dont le chiffre d'affaires est de 1.501.538 milliers d'euros et dégageant une perte de (109.041) milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN ACTIF

Rubriques en milliers d'€	Montant brut	Amortissement & dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds de commerce	388 282		388 282	388 282
Frais de développement	71 846	38 739	33 106	40 709
Concessions, brevets, droits similaires	33 838	28 827	5 011	6 003
Immobilisations incorporelles en cours	2 149		2 149	959
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 916		7 916	7 916
Constructions	201 275	106 313	94 962	105 512
Installations techniques, matériel, outillage	340 682	244 027	96 655	102 497
Autres immobilisations corporelles	6 992	3 835	3 157	3 597
Immobilisations corp. en cours	13 229		13 229	14 995
Avances et acomptes	30		30	30
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	50 056		50 056	37 753
Créances rattachées à participations	50 367	57	50 310	27 297
Prêts	12		12	12
Autres immobilisations financières	134		134	134
TOTAL II	1 166 809	421 799	745 010	735 698
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	38 255	18 531	19 725	19 707
En-cours de production de biens	497 437	620	496 817	576 537
Produits intermédiaires et finis	219 420	45 734	173 686	198 851
Avances, acomptes versés/commandes	10 962		10 962	8 133
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	401 822	22 921	378 901	571 629
Autres créances	61 019		61 019	60 119
DIVERS				
Disponibilités	350 555		350 555	541 630
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 426		2 426	9 821
TOTAL III	1 581 896	87 805	1 494 091	1 986 428
Ecarts de conversion actif IV	3 590		3 590	4 912
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 752 296	509 604	2 242 691	2 727 038

BILAN PASSIF

Rubriques en milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	381 537	381 537
Réserve légale	20 000	20 000
Autres réserves	585 491	412 675
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(109 041)	152 816
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	40 356	47 741
TOTAL I	1 098 343	1 214 769
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	150 778	124 782
Provisions pour charges	111 380	86 989
TOTAL II	262 158	211 770
DETTES		
Emprunts, dettes fin. Divers	377 716	554 463
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	79 978	81 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 619	436 292
Dettes fiscales et sociales	61 492	84 265
Autres dettes	30 214	62 929
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	89 170	81 470
TOTAL III	882 190	1 300 499
Ecart de conversion passif	IV	
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 242 691	2 727 038

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		1 501 538	2 346 686
Production stockée		(83 753)	(87 406)
Production immobilisée		4 441	5 665
Subventions d'exploitation		6 445	6 805
Reprises sur provisions & transferts de charge		54 014	49 998
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I	1 482 684	2 341 728
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		373 861	654 997
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		22 773	2 381
Autres achats et charges externes		712 832	1 021 822
Impôts, taxes et versements assimilés		24 422	26 254
Salaires et traitements		194 689	218 581
Charges sociales		83 598	95 377
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :		45 930	46 294
Sur actif circulant : dotations aux provisions		20 030	27 572
Pour risques et charges dotations aux provisions		88 024	67 349
Autres charges		3 739	135
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	1 569 899	2 159 763
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(87 214)	181 965
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			2 399
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 412	5 431
Reprises sur provisions et transferts de charges financier		4 912	6 715
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	III	8 325	14 546
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 590	4 912
Intérêts et charges assimilées		1 626	3 777
Différences négatives de change		31 321	1 700
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	IV	36 537	10 389
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		(28 212)	4 156
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		(115 426)	186 121
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			411
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnel		9 353	8 133
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	V	9 353	8 543
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		251	16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 607	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 968	4 502
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VI	3 826	4 518
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 527	4 025
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	2 132	7 498
Impôts sur les bénéfices & (crédits d'impôt)	VIII	(2 990)	29 833
5. BENEFICE OU PERTE		(109 041)	152 816

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général dans sa version consolidée au 1er janvier 2018 relatif au Plan Comptable Général et des conventions dites règles et méthodes comparables appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire conformément aux règles de la profession.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

• Concessions, brevets, licences	7 ans
• Logiciels	1 à 3 ans
• Constructions	10, 18, 20, 25, 50 ans selon méthode des composants
• Agencements, aménagements	10 à 15 ans
• Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
• Matériels informatiques	3 à 7 ans
• Outillages spécialisés	5 ans

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droits. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est portée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

3.2 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur historique d'acquisition puis éventuellement dépréciés à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Elle peut être déterminée selon plusieurs méthodes :

- Valeur actuelle des bénéfices futurs, par référence à des budgets d'exploitation prévisionnels, dans le cadre d'un plan à long terme de l'entreprise,
- Valeur de marché : prix de cession probable – frais de cession.

3.3 STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

La dépréciation est calculée, article par article, selon des coefficients qui sont fonction du nombre de mois de couverture future, des consommations passées et de la famille des marchandises en stocks.

Les travaux en-cours et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production tel que définis dans le plan comptable général.

Une provision complémentaire est enregistrée si un indice de perte de valeur est identifié.

3.4 OPERATIONS EN USD

Conformément aux instructions du Groupe, la société couvre ses opérations en USD en souscrivant des contrats de ventes à terme auprès de AIRBUS SE. le principe étant de couvrir une position nette (ventes moins achats prévisionnels).

Les opérations couvertes sont enregistrées au taux moyen de couverture de la période.

En application du règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif à la comptabilité de couverture, la société :

- Reconnait les gains et pertes de change latents sur les créances et dettes libellées en devises étrangères en résultat d'exploitation.
- Reconnait en résultat d'exploitation la juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice.
- Présente le chiffre d'affaires au taux moyen de couverture de l'exercice.

Les autres opérations qui resteraient non couvertes font l'objet, à la clôture des comptes, d'une revalorisation au taux de clôture pour ce qui concerne les créances et dettes.

3.5 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les frais de développement portant sur des programmes présentant une forte faisabilité technique et commerciale sont immobilisés conformément aux possibilités offertes par les normes françaises.

Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de 7 à 10 ans ou amortis par UO produite. Ils concernent les programmes A320 et A350.

3.6 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Les comptes clients font l'objet d'une étude au cas par cas et une provision pour dépréciation est constituée pour les créances présentant un doute quant à leur recouvrabilité (client en difficulté financière ou contestations sérieuses de sa part sur toute ou partie de la créance).

3.7 CONTRATS A LONG TERME

Dans certaines conditions, dès lors que les quantités de pièces à livrer sont contractuellement connues avec un degré de certitude élevé et que l'engagement de la société est pluri annuel, la société applique le traitement comptable relatif aux contrats à long terme tel que défini par le règlement du CNC 99-10.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des jalons techniques ou de l'avancement des coûts.

Par ailleurs, la marge négative probable sur contrats en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est identifiée, dans la rubrique "provisions pour pertes à terminaison".

3.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

les engagements sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Les engagements de retraite, conformément au régime à prestations définies dont bénéficient les salariés de la société, sont enregistrés dans les comptes sociaux.

- Description et comptabilisation des engagements

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires par le biais des conventions collectives. Les engagements de STELIA AEROSPACE se composent d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux salariés de l'entreprise en contrat de travail à durée indéterminée (indemnités de départ à la retraite). La dette relative à l'engagement net de STELIA AEROSPACE concernant le personnel est comptabilisée en provisions pour risques et charges au passif du bilan.

- Détermination de l'engagement net à provisionner

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). L'évaluation de la dette actuarielle qui correspond à la valeur actuarielle des prestations promises est effectuée à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Elle implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'actualisation) et d'hypothèses sur le personnel (augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

La méthode PBO utilisée (Projected Benefit Obligation) représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

- Traitement des écarts actuariels

Les écarts actuariels sont la conséquence soit de changements d'hypothèses : mises à jour et ajustement des hypothèses soit d'effets d'expérience : différences dues à l'évolution des données des salariés (augmentation salaires). Les écarts actuariels sont amortis dès lors que le stock d'écarts actuariels existant à l'ouverture de l'exercice représente plus de 10 % de la dette actuarielle à l'ouverture de l'exercice (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Il s'effectue de façon linéaire sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés (amortissement d'écarts actuariels).

- Eléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre:

. Le coût des services rendus dans l'exercice	. Acquisition d'une année de droits supplémentaires
. Le coût financier	. Charge relative à l'actualisation des droits existants à l'ouverture de l'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année
. Le coût des services passés	. Charge liée aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes
. Les écarts actuariels	. Charge relative à l'amortissement d'écarts actuariels
. L'effet des cessations & liquidations	. Charge ou produit lié à toute réduction ou liquidation de régime

3.9 INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2017, la société a rejoint un nouveau groupe d'intégration fiscale dont la société mère est AIRBUS SAS. Une convention d'intégration fiscale a été conclue.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont égales à celles qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale.
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits des filiales sont comptabilisées chez la mère en moins de la charge d'impôt.
- une annexe à la convention d'intégration fiscale prévoyait que la société bénéficie d'un montant de déficits théoriques reportables en avant de 292 M€.

La société mère est :

AIRBUS SAS
2 Rond-Point Emile Dewoitine
31700 Blagnac

3.10 CONSOLIDATION

Un reporting consolidé en normes IFRS du groupe STELIA est réalisé pour les besoins de la consolidation de sa société mère AIRBUS.

Les principales entités du groupes STELIA étant elles-mêmes consolidées par AIRBUS, le sous-groupe est exempté de produire des comptes consolidés.

STELIA AEROSPACE

Société par actions simplifiée au capital de 200.000.000 euros

Siège social : Zone industrielle de l'Ancien Arsenal - 17300 ROCHEFORT

RCS La Rochelle 778 127 613

(La « Société »)

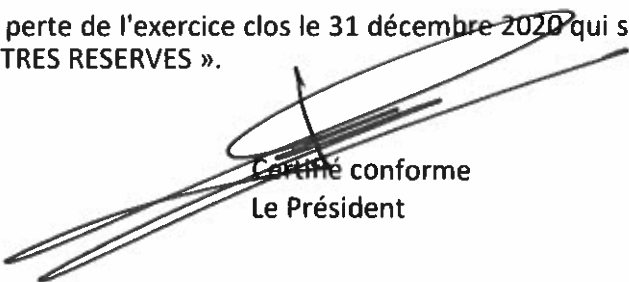
EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15 JUIN 2021

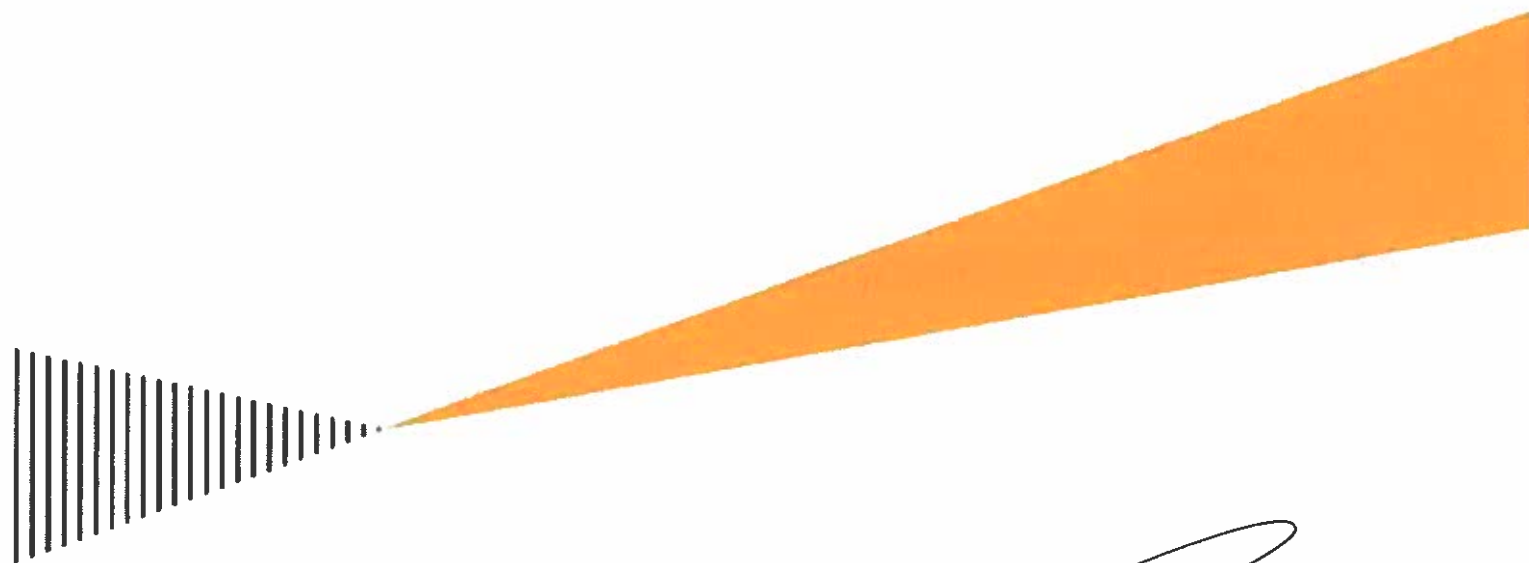
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 109 040 719,27 euros au poste « AUTRES RESERVES ».



Certifié conforme
Le Président



Stelia Aerospace
Exercice clos le 31 décembre 2020

Cédric GAUTIER
CEO STELIA Aerospace

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

Stelia Aerospace

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Stelia Aerospace,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Stelia Aerospace relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Toulouse Midi-Pyrénées

Siège social : 1-2, place des Salsons - 92400 Courbevoie - Paris 15, la Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour couvrir des risques et charges tels que décrits dans la note 4.6 « Etat des provisions et dépréciations » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier les calculs effectués par votre société.

Votre société constate des résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et modalités décrits dans la note 3.7 « Contrats long terme » de l'annexe. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, et sur la base des informations disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fondent les estimations des résultats à terminaison de ces contrats et leur évolution, à vérifier les calculs effectués et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes aux réalisations correspondantes. Nous avons apprécié le caractère approprié de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 20 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

Rubriques en milliers d'€	Montant brut	Amortissement & dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds de commerce	388 282		388 282	388 282
Frais de développement	71 846	38 739	33 106	40 709
Concessions, brevets, droits similaires	33 838	28 827	5 011	6 003
Immobilisations incorporelles en cours	2 149		2 149	959
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	7 916		7 916	7 916
Constructions	201 275	106 313	94 962	105 512
Installations techniques, matériel, outillage	340 682	244 027	96 655	102 497
Autres immobilisations corporelles	6 992	3 835	3 157	3 597
Immobilisations corp. en cours	13 229		13 229	14 995
Avances et acomptes	30		30	30
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	50 056		50 056	37 753
Créances rattachées à participations	50 367	57	50 310	27 297
Prêts	12		12	12
Autres immobilisations financières	134		134	134
TOTAL II	1 166 809	421 799	745 010	735 698
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	38 255	18 531	19 725	19 707
En-cours de production de biens	497 437	620	496 817	576 537
Produits intermédiaires et finis	219 420	45 734	173 686	198 851
Avances, acomptes versés/commandes	10 962		10 962	8 133
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	401 822	22 921	378 901	571 629
Autres créances	61 019		61 019	60 119
DIVERS				
Disponibilités	350 555		350 555	541 630
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 426		2 426	9 821
TOTAL III	1 581 896	87 805	1 494 091	1 986 428
Ecart de conversion actif IV	3 590		3 590	4 912
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 752 296	509 604	2 242 691	2 727 038

BILAN PASSIF

Rubriques en milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	381 537	381 537
Réserve légale	20 000	20 000
Autres réserves	565 491	412 675
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(109 041)	152 816
Subventions d'investissements		
Provisions règlementées	40 356	47 741
TOTAL I	1 098 343	1 214 769
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	150 778	124 782
Provisions pour charges	111 380	86 989
TOTAL II	262 158	211 770
DETTES		
Emprunts, dettes fin. Divers	377 716	554 463
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	79 978	81 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	243 619	436 292
Dettes fiscales et sociales	61 492	84 265
Autres dettes	30 214	62 929
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	89 170	81 470
TOTAL III	882 190	1 300 499
Ecarts de conversion passif		
IV		
TOTAL GENERAL (I à IV)	2 242 691	2 727 038

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		1 501 538	2 346 666
Production stockée		(83 753)	(67 406)
Production immobilisée		4 441	5 665
Subventions d'exploitation		6 445	6 805
Reprises sur provisions & transferts de charge		54 014	49 998
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	I	1 482 684	2 341 728
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		373 861	654 997
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		22 773	2 381
Autres achats et charges externes		712 832	1 021 822
Impôts, taxes et versements assimilés		24 422	26 254
Salaires et traitements		194 689	218 581
Charges sociales		83 598	95 377
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immobilisations :		45 930	45 294
Sur actif circulant : dotations aux provisions		20 030	27 572
Pour risques et charges : dotations aux provisions		88 024	67 349
Autres charges		3 739	135
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	II	1 569 898	2 159 763
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(87 214)	181 965
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			2 399
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 412	5 431
Reprises sur provisions et transferts de charges financier		4 912	6 716
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	III	8 325	14 546
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 590	4 912
Intérêts et charges assimilées		1 626	3 777
Différences négatives de change		31 321	1 700
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	IV	36 537	10 389
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		(28 212)	4 156
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		(115 426)	186 121
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			411
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges exceptionnel		9 353	8 133
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	V	9 353	8 543
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		251	16
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 607	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 968	4 502
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VI	3 826	4 518
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 527	4 025
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	2 132	7 498
Impôts sur les bénéfices & (crédits d'impôt)	VIII	(2 990)	29 833
5. BENEFICE OU PERTE		(109 041)	152 816

1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Création de la filiale Stelia Saint-Laurent Inc.

Le 13 février 2020, Stelia Aerospace a créé la filiale Stelia Saint-Laurent Inc., située à Montréal, afin de reprendre l'activité opérationnelle de l'A220 à savoir la réalisation du Fuselage Avant et du Fuselage Arrière et de l'A330, le Keel Beam.

Impact de la pandémie COVID-19

La pandémie COVID-19, la crise sanitaire et économique qui en ont résulté et les mesures prises en réponse à la propagation de la pandémie, y compris les mesures gouvernementales et les limitations et restrictions de voyage, ont entraîné des perturbations importantes des activités commerciales et de la chaîne d'approvisionnement du groupe Airbus.

L'industrie aérospatiale et donc la santé financière des opérateurs, des compagnies aériennes, des loueurs d'avions et des fournisseurs, du marché des avions commerciaux, de la demande de transport aérien et du trafic aérien commercial, a été gravement touchée par la pandémie du COVID-19. En conséquence, les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué temporairement au sol une grande partie de leurs flottes, cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire leurs dépenses et à sécuriser les liquidités. Certaines compagnies aériennes cherchent également à obtenir des arrangements avec les créanciers, une restructuration ou une demande de protection contre la faillite ou l'insolvabilité, ce qui pourrait avoir d'autres conséquences pour le groupe Airbus et son carnet de commandes, ainsi que d'autres conséquences découlant des procédures connexes. Un certain nombre de mesures ont été prises par le groupe Airbus pour mettre en œuvre des procédures rigoureuses en matière de santé et de sécurité tout en tenant compte des niveaux de stocks et des délais de production.

Le 8 avril 2020, le groupe Airbus a annoncé sa décision d'adapter ses cadences de production des avions commerciaux à 40 par mois pour la famille A320, 2 par mois pour l'A330 et 6 par mois pour l'A350 en réponse au nouvel environnement de marché lié au COVID-19. Par la suite, la cadence de production de l'A350 a encore été ramenée à 5 par mois. Il s'agissait d'une réduction des cadences moyennes d'environ un tiers par rapport aux cadences précédant le COVID-19 de mars 2020. Avec ces nouvelles cadences, le groupe Airbus et donc la société Stelia Aerospace SAS, entend préserver sa capacité à répondre à la demande des clients tout en protégeant sa capacité à s'adapter davantage à l'évolution du marché mondial.

Stelia Aerospace SAS suit l'évolution de la pandémie et continuera d'évaluer les impacts à venir. Les activités et la situation financière ont été et continueront d'être sensiblement touchés par la pandémie COVID-19.

Plan d'adaptation des effectifs

En juin 2020, le groupe Airbus a annoncé son intention d'adapter ses effectifs mondiaux, principalement en France, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni, et d'adapter son activité d'avions commerciaux au regard de la crise du COVID-19.

Par voie de conséquence, cette adaptation devrait entraîner une réduction d'environ 704 postes au plus tard à l'été 2021 au niveau de Stelia Aerospace SAS. Les mesures d'adaptation et de réduction du temps de travail (APLD) soutenues par le gouvernement ont contribué à ce plan de restructuration. Si l'on prend en compte les départs effectifs depuis l'annonce initiale, le nombre restant de postes soumis au plan de restructuration s'élève à environ 160 au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, une provision de restructuration a été constituée pour un montant de 30 millions d'euros dans les comptes de Stelia Aerospace SAS afin de prendre en compte principalement le coût des mesures volontaires et obligatoires tenant compte de la meilleure estimation par la direction de l'impact de l'adaptation au temps de travail et les aides du gouvernement.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Création d'une nouvelle entité Airbus Operations SAS – Stélia

L'équipe de direction d'Airbus SAS a présenté le 21 avril 2021 un projet visant à créer, au plus tôt au 1er Janvier 2022, trois nouvelles sociétés afin de préparer le système industriel de demain : deux sociétés d'aérostructures en France et en Allemagne ainsi qu'une société de pièces élémentaires en Allemagne. Cette démarche fait suite à la décision, prise dans le cadre de Next Chapter et plus particulièrement lors de l'analyse de la compétitivité d'Airbus, de considérer l'assemblage des aérostructures comme une activité cœur de métier.

Au titre de ce projet, et à l'issue du processus social en cours, les activités réalisées au sein des sites d'Airbus Operations SAS de Saint-Nazaire et de Nantes seraient regroupées avec celles opérées par STELIA Aerospace SAS, dans une nouvelle société en France, détenue à 100% par Airbus SAS. Le reste des activités d'Airbus Operations SAS seraient concernées dans une moindre mesure par ce projet, dont les modalités juridiques et les conséquences financières sont encore en cours d'analyse.

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général dans sa version consolidée au 1er janvier 2018 relatif au Plan Comptable Général et des conventions dites règles et méthodes comparables appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire conformément aux règles de la profession.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| • Concessions, brevets, licences | 7 ans |
| • Logiciels | 1 à 3 ans |
| • Constructions | 10, 18, 20, 25, 50 ans selon méthode des composants |
| • Agencements, aménagements | 10 à 15 ans |
| • Matériels et outillages industriels | 3 à 10 ans |
| • Matériels informatiques | 3 à 7 ans |
| • Outillages spécialisés | 5 ans |

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droits. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est portée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

3.2 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur valeur historique d'acquisition puis éventuellement dépréciés à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Elle peut être déterminée selon plusieurs méthodes :

- Valeur actuelle des bénéfices futurs, par référence à des budgets d'exploitation prévisionnels, dans le cadre d'un plan à long terme de l'entreprise,
- Valeur de marché : prix de cession probable – frais de cession.

3.3 STOCKS ET EN COURS

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

La dépréciation est calculée, article par article, selon des coefficients qui sont fonction du nombre de mois de couverture future, des consommations passées et de la famille des marchandises en stocks.

Les travaux en-cours et les stocks de produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production tel que définis dans le plan comptable général.

Une provision complémentaire est enregistrée si un indice de perte de valeur est identifié.

3.4 OPERATIONS EN USD

Conformément aux instructions du Groupe, la société couvre ses opérations en USD en souscrivant des contrats de ventes à terme auprès de AIRBUS SE. le principe étant de couvrir une position nette (ventes moins achats prévisionnels).

Les opérations couvertes sont enregistrées au taux moyen de couverture de la période.

En application du règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif à la comptabilité de couverture, la société :

- Reconnait les gains et pertes de change latents sur les créances et dettes libellées en devises étrangères en résultat d'exploitation.
- Reconnait en résultat d'exploitation la juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice.
- Présente le chiffre d'affaires au taux moyen de couverture de l'exercice.

Les autres opérations qui resteraient non couvertes font l'objet, à la clôture des comptes, d'une revalorisation au taux de clôture pour ce qui concerne les créances et dettes.

3.5 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche autofinancés sont pris en charge dans l'exercice même de leur comptabilisation.

Les frais de développement portant sur des programmes présentant une forte faisabilité technique et commerciale sont immobilisés conformément aux possibilités offertes par les normes françaises.

Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de 7 à 10 ans ou amortis par UO produite. Ils concernent les programmes A320 et A350.

3.6 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Les comptes clients font l'objet d'une étude au cas par cas et une provision pour dépréciation est constituée pour les créances présentant un doute quant à leur recouvrabilité (client en difficulté financière ou contestations sérieuses de sa part sur toute ou partie de la créance).

3.7 CONTRATS A LONG TERME

Dans certaines conditions, dès lors que les quantités de pièces à livrer sont contractuellement connues avec un degré de certitude élevé et que l'engagement de la société est pluri annuel, la société applique le traitement comptable relatif aux contrats à long terme tel que défini par le règlement du CNC 99-10.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des jalons techniques ou de l'avancement des coûts.

Par ailleurs, la marge négative probable sur contrats en cours est provisionnée intégralement dès qu'elle est identifiée, dans la rubrique "provisions pour pertes à terminaison".

3.8 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

les engagements sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Les engagements de retraite, conformément au régime à prestations définies dont bénéficient les salariés de la société, sont enregistrés dans les comptes sociaux.

- Description et comptabilisation des engagements

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires par le biais des conventions collectives. Les engagements de STELIA AEROSPACE se composent d'avantages long terme postérieurs à l'emploi consentis aux salariés de l'entreprise en contrat de travail à durée indéterminée (indemnités de départ à la retraite). La dette relative à l'engagement net de STELIA AEROSPACE concernant le personnel est comptabilisée en provisions pour risques et charges au passif du bilan.

- Détermination de l'engagement net à provisionner

La valeur actuelle des engagements vis-à-vis du personnel est calculée selon la méthode prospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées). L'évaluation de la dette actuarielle qui correspond à la valeur actuarielle des prestations promises est effectuée à chaque clôture et les données individuelles concernant les salariés sont revues au minimum tous les trois ans. Elle implique la prise en compte d'hypothèses économiques (taux d'actualisation) et d'hypothèses sur le personnel (augmentation moyenne des salaires, taux de rotation du personnel, espérance de vie).

La méthode PBO utilisée (Projected Benefit Obligation) représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et de survie.

- Traitement des écarts actuariels

Les écarts actuariels sont la conséquence soit de changements d'hypothèses : mises à jour et ajustement des hypothèses soit d'effets d'expérience : différences dues à l'évolution des données des salariés (augmentation salaires). Les écarts actuariels sont amortis dès lors que le stock d'écarts actuariels existant à l'ouverture de l'exercice représente plus de 10 % de la dette actuarielle à l'ouverture de l'exercice (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Il s'effectue de façon linéaire sur le nombre moyen d'années d'activité restant à effectuer par les salariés (amortissement d'écarts actuariels).

- Eléments constitutifs des charges de l'exercice

La charge comptabilisée au titre des engagements décrits ci-dessus intègre:

. Le coût des services rendus dans l'exercice	. Acquisition d'une année de droits supplémentaires
. Le coût financier	. Charge relative à l'actualisation des droits existants à l'ouverture de l'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année
. Le coût des services passés	. Charge liée aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes
. Les écarts actuariels	. Charge relative à l'amortissement d'écarts actuariels
. L'effet des cessations & liquidations	. Charge ou produit lié à toute réduction ou liquidation de régime

3.9 INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2017, la société a rejoint un nouveau groupe d'intégration fiscale dont la société mère est AIRBUS SAS. Une convention d'intégration fiscale a été conclue.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du Groupe sont les suivantes :

- les charges d'impôt supportées par les sociétés intégrées sont égales à celles qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale.
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe grâce aux déficits des filiales sont comptabilisées chez la mère en moins de la charge d'impôt.
- une annexe à la convention d'intégration fiscale prévoyait que la société bénéficie d'un montant de déficits théoriques reportables en avant de 292 M€.

La société mère est :

AIRBUS SAS
2 Rond-Point Emile Dewoitine
31700 Blagnac

3.10 CONSOLIDATION

Un reporting consolidé en normes IFRS du groupe STELIA est réalisé pour les besoins de la consolidation de sa société mère AIRBUS.

Les principales entités du groupes STELIA étant elles-mêmes consolidées par AIRBUS, le sous-groupe est exempté de produire des comptes consolidés.

4 NOTES SUR LE BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.1 ETAT DE L'ACTIF BRUT IMMOBILISE

En milliers d'€	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions, mises au rebut, remboursements, reclassements	Valeurs brutes en fin d'exercice
ACTIFS INCORPORELS	⁽¹⁾ 499 503	4 806	8 194	496 115
- dont en cours	3 393	2 290	1 608	4 074
ACTIFS CORPORELS	590 269	16 728	36 882	570 115
- dont en cours	15 024	16 482	18 247	13 259
ACTIFS FINANCIERS	65 254	39 849	4 533	100 570
- dont filiales	65 108	39 849	4 533	100 424
TOTAL GENERAL	1 155 026	61 383	49 609	1 166 800

⁽¹⁾ Dont Mali technique consécutif à la fusion de 2014 : 388 282 K€

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 50,4 M€ et sont à plus de 1 an.

4.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

En milliers d'€	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions amortissements s/sorties actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
ACTIFS INCORPORELS	63 549	12 245	8 228	67 566
ACTIFS CORPORELS	355 731	33 686	35 241	354 175
TOTAL GENERAL	419 280	45 931	43 469	421 742

4.3 STOCKS

Au 31 décembre 2020, la valeur des stocks se détaille comme suit :

STOCKS ET EN-COURS En milliers d'€	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	38 255	18 530	19 725	19 707
En-cours de production	185 806	620	185 186	215 276
En-cours d'étude	311 631		311 631	361 260
Produits intermédiaires et finis	219 420	45 733	173 687	198 852
TOTAL	755 112	64 883	690 228	795 095

4.4 PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir inclus dans les rubriques de l'actif du bilan s'élève à 119 M€. Ils correspondent aux contrats à long terme pour lesquels l'avancement technique ou l'avancement des coûts est supérieur à la facturation.

4.5 CAPITAUX PROPRES

Le capital social en fin d'exercice se décompose en 200 000 000 actions d'une valeur nominale individuelle d'un euro.

La variation des capitaux propres de l'exercice est la suivante :

En milliers d'€	Exercice 2020
Capitaux propres à la clôture avant affectations	1 214 769
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO ⁽¹⁾	152 816
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 367 585
Variations des primes, réserves, report à nouveau	152 816
Variations des provisions réglementées	(7 385)
Résultat de l'exercice	(109 041)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO	1 098 343

(1) Conformément à la décision de l'Associé Unique du 30 juin 2020

4.6 ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En milliers d'€	Début	Résultat		Fin
	d'exercice	Dotations	Reprises	d'exercice
POUR RISQUES, dont :	124 782	55 458	29 462	150 778
. Pour pertes à terminaison	58 148	34 950	0	93 098
POUR CHARGES, dont :	86 989	36 156	11 765	111 380
. Pour engagement de retraite (cf. § 3.8 & 5.8)	76 541	9 102	7 484	78 159
POUR DEPRECIATION, dont :	85 346	20 030	17 514	87 863
. Actif immobilisé	57	0	0	57
. Actif circulant	85 289	20 030	17 514	87 805
TOTAL GENERAL	297 117	111 644	58 741	350 021

Les autres provisions pour risques couvrent essentiellement des pénalités et autres réclamations.

4.7 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les dettes sont à moins d'un an à l'exception des avances remboursables des programmes A321, A350 et Bombardier dont l'échéance est supérieure à 5 ans (cf § 4.9.).

4.8 CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer inclus dans les rubriques du passif du bilan s'élève à 134 M€..

Elles sont principalement relatives aux dettes fournisseurs pour 94 M€ et aux dettes sociales et fiscales pour 41 M€.

4.9 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

Dettes financières (En milliers d'€)	Montants
Avances remboursables	44 153
<i>Dont intérêts courus</i>	4 048
Compte courant AIRBUS Group SE. - EUR	332 533
Compte courant AIRBUS Group SE. - GBP	952
Dépôts et cautionnements	78
TOTAL	377 716

4.10 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits d'exploitation constatés d'avance s'élèvent à 89 M€ et correspondent pour l'essentiel à des facturations d'avance sur des contrats à long terme pour lesquels l'avancement de la facturation est supérieur à l'avancement technique ou l'avancement des coûts.

4.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

En Millions d'€	Exercice courant		Exercice précédent	
France	1 160	78 %	1 856	79 %
Export	342	22 %	491	21 %
TOTAL	1 502		2 347	

4.12 TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à des charges d'exploitation :

En Milliers d'€	Montants
Transferts liés aux charges de personnel	186
Indemnités assurances	0
TOTAL	186

4.13 DEPENSES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de l'exercice se sont élevées 82 M€ et concernent essentiellement les projets A320, A350 et le Falcon.

4.14 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En Milliers d'€	Montants
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles	(1 607)
Reprises aux amortissements dérogatoires nettes des dotations	7 385
Diverses charges exceptionnelles	(251)
TOTAL	5 527

4.15 IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu du déficit fiscal, la charge d'impôt de l'exercice est nulle.

Le montant des crédits d'impôts s'élève à 2,4 M€.

Le taux d'impôt applicable pour l'exercice comptable clos le 31/12/2020 est de 28% pour la tranche du bénéfice imposable inférieure à 0,5 M€ et 31% au delà. Le taux de la contribution additionnelle s'élève à 3,3% du montant de l'impôt société.

Au 31 décembre 2020, le montant des pertes fiscales reportables conformément à la convention d'intégration fiscale applicable s'élève à 116 millions d'euros.

Modalités de répartition de l'impôt :

En Milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant et participation	(114 568)	0	(114 568)
Résultat exceptionnel	5 527	0	5 527
TOTAL	(109 041)	0	(109 041)

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

La société n'applique pas la méthode de l'impôt différé et donc ne comptabilise pas les différences temporaires.

A la clôture de l'exercice, les bases taxables concernées par les décalages temporaires d'impôt représentent un montant net actif de 210 M€ et les déficits fiscaux reportables 110 M€.

5.2 ENTREPRISES LIEES

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe AIRBUS, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché, la société n'a pas à en donner le détail.

5.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Effectif moyen au 31/12	Exercice courant	Exercice précédent
Cadres	1 097	1 055
Employés, techniciens et maîtrises	2 074	2 089
Agents de fabrication	1 057	1 130
Contrats Pro & assimilés	33	45
Total	4 261	4 319

5.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'€	TOTAL
<u>Engagements donnés</u>	
Cautions crédit-bail	1 145
Cautions restitution acompte	2 313
Cautions diverses	4 579
Cautions de bonne exécution performance	4 987
Garantie maison mère	3 622

5.5 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'€	VALEUR D'ORIGINE	REDEVANCES VERSEES		DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	
		de l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions	5 331	678	10 183	308	3 633

En milliers d'€	REDEVANCES RESTANT A PAYER				Valeur résiduelle Brute
	jusqu'à 1 an	de 2 à 5 ans	+de 5 ans	TOTAL	
Constructions	678	1 016	0	1 694	0

5.6 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés au § 3.9.

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses ont été fixées par le groupe AIRBUS.

Les hypothèses prises en compte pour l'exercice se déclinent ainsi :

HYPOTHESES DE BASE	
Taux d'actualisation	0,5%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%
Taux de charges patronales management	49,3%
Taux de charges patronales non management	39,4%
Table de mortalité	INSEE TD-TV 2014-2016

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE (KEUR)	
Dettes actuarielles à l'ouverture	108 838
Coût des services rendus	7 261
Coût financier	924
Prestations versées au cours de l'exercice	(7 421)
Ecarts actuariels générés sur l'exercice	376
Dettes actuarielles à la clôture (A)	109 978

VARIATION DES ECARTS ACTUARIELS NON COMPTABILISES	
Ecarts actuariels cumulés à l'ouverture	(32 297)
Ecarts générés sur l'exercice	(376)
Amortissement écarts actuariels	854
Ecarts actuariels cumulés à la clôture (B)	(31 820)

	Cf. §4.6
PROVISION INSCRITE AU BILAN (A+B)	78 159

5.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter au document annexé.

5.8 CHANGE ET VENTES A TERME

Afin de limiter son exposition au risque de change en Dollars US, la société a conclu auprès de AIRBUS SE des couvertures fermes de change affectées à des contrats conclus en Dollars US. Les instruments financiers utilisés sont des forwards ou des swaps.

Au 31 décembre, ils s'analysent comme suit :

Nombre d'opérations au 31 décembre	501
Montant notionnel des couvertures en USD (en millions)	2 620
Montant notionnel des couvertures en EUR (en millions)	2 125
Taux de change à la clôture (USD/EUR)	1,2271
Montant des couvertures au taux de clôture (en millions)	2 135
Juste valeur positive actualisée des couvertures (en millions)	18
Juste valeur négative actualisée des couvertures (en millions)	0

La juste valeur des instruments de couverture relatifs à l'exposition nette existante à la clôture de l'exercice s'élève à 1,5 M€.

5.9 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les informations relatives aux rémunérations sont disponibles dans le bilan social de la société.

Pour des raisons de confidentialité, nous ne communiquons pas les rémunérations des différents mandataires sociaux.